

**RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2018**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs les membres,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de vérification des comptes de l'asbl ACC.

Le mardi 20 mars 2018, nous avons pu examiner consciencieusement les documents comptables relatifs à l'exercice 2018, présentés par Matteo Segers, ancien Directeur de l'ACC et Patricia Santoro, Directrice FF de l'ACC.

Nous avons procédé à la vérification des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, établis sur la base des référentiels comptables des asbl et des opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le compte de résultats se solde par un résultat positif de 38.601,68 euros. Le total du bilan s'élève à 236.305,85 euros.

Pour pouvoir exprimer notre opinion sur ces comptes, nous avons obtenu les explications et informations requises et examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. L'ensemble des documents comptables, pièces justificatives et extraits de comptes bancaires ont été mis à notre disposition. L'examen et la comparaison de ceux-ci avec les livres comptables nous permettant d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, qu'elle résulte de fraude ou d'erreur.

**Commentaires complémentaires :**

La définition de règles d'évaluations comptables demandées en 2017 a été largement mise en place par la rédaction d'un Vadémécum.

Le suivi de la facturation du secrétariat social manque de visibilité car les factures et les notes de crédit ne sont pas clairement dissociées.

Le montant affecté au service comptable est élevé.

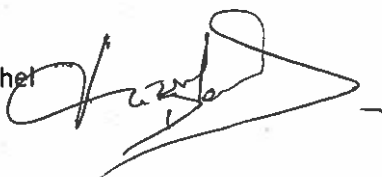
Les fonds affectés et leur prélèvement devraient être édités dans un tableau pour plus de lisibilité lors de l'AG.

Les subsides extraordinaires non utilisés pour le livre (8000€) devraient être reportés en 2019.

**Conclusion :**

Au terme de notre mission et compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les comptes annuels de l'asbl ACC clos au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable des asbl. Nous invitons l'Assemblée générale à approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2018 et à donner décharge aux administrateurs.

Bernard Michel



Fait à Bruxelles, le 20 mars 2019

Françoise Kolen

